



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la sante

Question écrite n° 40642

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur la specificite de l'adolescent qui se trouve en milieu medical. En effet, chez celui-ci, un temps de maladie peut devenir un temps de rupture sociale, scolaire, universitaire et familiale. Plusieurs personnalites du monde hospitalier et educatif ont appele a la redaction d'une charte afin de promouvoir une place propre a la medecine de l'adolescent. Il lui demande, par consequent, quelle suite il entend donner a cette initiative.

Texte de la réponse

La prise en charge des adolescents requiert une approche specifique et individualisee. L'adolescence est une periode au cours de laquelle le jeune est confronte a des transformations physiques et psychologiques importantes l'amenant progressivement vers le chemin de l'autonomie. De cette « metamorphose » naissent des difficultes qui peuvent s'aggraver ou s'accumuler et entrainer des pathologies necessitant des soins, parfois hospitaliers : tentatives de suicide, troubles du comportement alimentaire, par exemple. Mais les admissions a l'hopital peuvent aussi porter sur la prise en charge de maladies chroniques severes. Au cours de ces hospitalisations, il est important de permettre a l'adolescent de maintenir des contacts avec ses camarades, de preserver ainsi sa vie sociale debutante dans le respect de la bonne organisation des soins. Les structures et les conditions d'accueil des adolescents sont encore largement inadaptrees en France. Les hopitaux ne disposent pas toujours de structures adaptees au traitement des jeunes. Aussi une etude portant sur la prise en charge de l'adolescent a l'hopital a-t-elle ete confiee par Mme Veil a trois specialistes de l'adolescence, le professeur Jeammet et les docteurs Alvin et Pommereau. Le rapport final de cette etude est en cours de redaction. Il servira a preparer une circulaire specifique pour les services hospitaliers accueillant des adolescents, ce qui permettra d'ameliorer la prise en charge de cette population tout en apportant une reponse adaptee aux objectifs contenus dans la question posee par l'honorable parlementaire. S'agissant des adolescents et des jeunes non hospitalises, il existe tant chez les professionnels de sante que chez les travailleurs sociaux une veritable prise de conscience, notamment devant le defi de la precarite, que ce soit pour les jeunes en insertion ou pour d'autres publics comme les sans-abri ou les RMistes. Beaucoup d'initiatives sont prises au niveau local qui ont besoin d'etre coordonnees, confrontees, evaluees et soutenues. L'Etat entend assumer sa responsabilite dans l'animation et la coordination des differents intervenants avec les autres institutions dans le departement. En ce qui concerne l'offre sanitaire et sociale, une organisation en reseaux de sante de proximite est recherchee. Les objectifs de ces reseaux sont d'offrir des reponses adaptees en matiere d'acces a la sante et aux soins et d'assurer un suivi social, mais aussi d'elaborer une demarche de sante publique territorialisee ou chaque acteur trouve sa place. Les actions entreprises visent donc a adapter les dispositifs medicaux et sociaux aux besoins des publics defavorises, et a leur offrir des lieux d'accueil, d'information, de prevention, d'orientation et de premiers soins.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40642

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3502

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 575